

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal.....45
Membres en exercice45
Présents ou représenté.e.s
à la séance44
Absent.e.s.....01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-03-06-DD :

Convention avec l'association Fontenay Vélo
pour la récupération et le réemploi des vélos
épaves

SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le **dix-huit mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **douze mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTÉ.E.S

Mme FENASSE	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme LELU
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme BENZIANE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MULLER	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
M. GUYOT	a donné mandat à	Mme LECOQ

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 541-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, et notamment son article L325-1 ;

CONSIDERANT l'engagement de la Ville de Fontenay-sous-Bois en faveur du développement durable, et notamment en termes de prévention des déchets et de réemploi ;

CONSIDERANT le potentiel de réutilisation de vélos laissés à l'état d'abandon sur la voie publique ;

CONSIDERANT le projet de convention avec l'association Fontenay Vélo ;

À L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention relative à la récupération et au réemploi de vélos à l'état d'épaves ou d'abandon laissés sans droit sur le domaine public, à intervenir entre l'association Fontenay Vélo et la commune ;

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer cette convention, et à prendre toutes les dispositions pour en assurer l'exécution.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 2.2 MAR. 2021
Publication
le 2.2 MAR. 2021
Notification
le 2.2 MAR. 2021
Certifié exécutoire
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

